

C-227

Second Session, Thirty-seventh Parliament,
51 Elizabeth II, 2002

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-227

An Act respecting a national day of remembrance of the
Battle of Vimy Ridge

First reading, October 10, 2002

MR. ST. DENIS

C-227

Deuxième session, trente-septième législature,
51 Elizabeth II, 2002

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-227

Loi instituant une journée nationale de commémoration de
la bataille de la crête de Vimy

Première lecture le 10 octobre 2002

M. ST. DENIS

SUMMARY

This enactment designates April 9 as a national day of remembrance of the Battle of Vimy Ridge.

SOMMAIRE

Le texte désigne le 9 avril comme journée nationale de commémoration de la bataille de la crête de Vimy.

All parliamentary publications are available on the
Parliamentary Internet Parlementaire
at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire »
à l'adresse suivante:
<http://www.parl.gc.ca>

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-227

PROJET DE LOI C-227

An Act respecting a national day of remembrance of the Battle of Vimy Ridge

Loi instituant une journée nationale de commémoration de la bataille de la crête de Vimy

Preamble

Préambule

WHEREAS the Battle of Vimy Ridge of April 9, 1917 was the first time that Canadians from coast to coast fought in a battle together against a common enemy;

Attendu :

que c'est le 9 avril 1917, sur la crête de Vimy, que les Canadiens de tous les coins du pays ont, pour la première fois, combattu côte à côte contre un ennemi commun;

AND WHEREAS the Battle of Vimy Ridge is considered by many to be a turning point for our country and the beginning of Canada's march towards nationhood;

que d'aucuns estiment que ce combat constitue un point tournant pour le Canada et marque le début de son accession au statut de nation,

NOW, THEREFORE, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

SHORT TITLE

TITRE ABRÉGÉ

Short title

Titre abrégé

1. This Act may be cited as the *Vimy Ridge Day Act*.

1. *Loi sur le Jour de la bataille de Vimy.*

VIMY RIDGE DAY

JOUR DE LA BATAILLE DE VIMY

Vimy Ridge Day

Jour de la bataille de Vimy

2. Throughout Canada, in each and every year, the ninth day of April shall be known as "Vimy Ridge Day".

2. Le 9 avril est, dans tout le Canada, désigné comme « Jour de la bataille de Vimy ».

Canadian flag at half-mast

Drapeau canadien en berne

3. In each and every year, on the ninth day of April, the Canadian flag on the Peace Tower shall be lowered at half-mast.

3. Le 9 avril de chaque année, le drapeau du Canada est mis en berne sur la tour de la Paix.

Not a legal holiday

Statut

4. For greater certainty, Vimy Ridge Day will not be considered a legal holiday or a non-judicial day.

4. Il est entendu que le Jour de la bataille de Vimy n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons

Publié avec l'autorisation du président de la Chambre des communes

Available from:
Communication Canada — Canadian Government Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente:
Communication Canada — Édition,
Ottawa, Canada K1A 0S9